



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n° 2026.52

OBJET : Désignation d'un correspondant Défense

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Leopold PASTOR	pouvoir donné à	Thierry PASQUIER
Paulette BERNABEU	pouvoir donné à	Bérengère DETOEUF

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Stéphane CAGNY

M. Thierry Pasquier, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité, Voirie et des Travaux, expose que le Conseil municipal doit désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation de administrés tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Il propose de procéder au vote au scrutin public à main levée et précise pour ce faire que l'unanimité est requise.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU le courrier de la ministre des Armées et des Anciens combattants du 29 avril 2026,

CONSIDÉRANT que la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont amené le Gouvernement à reformuler les liens, entre la société française et la Défense Nationale ;

CONSIDÉRANT qu'afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, au titre de la réserve opérationnelle et citoyenne, qui en sera nul doute un vecteur fondamental, le Gouvernement a décidé de concrétiser et de pérenniser fortement cette action à échelon local, en proposant au sein de chaque conseil municipal, une fonction de conseiller municipal en charge des questions de Défense ;

CONSIDÉRANT la candidature proposée par le Maire de :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au scrutin public à main levée pour cette désignation**
- **DESIGNE Thierry PASQUIER conseiller municipal en charge des questions de défense.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/06/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 juin 2026.

Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,
Stéphane CAGNY